

AIN

Empreinte du numérique : la loi Chaize a été adoptée

La proposition de loi, portée par le sénateur aindinois, visant à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, a été adoptée en seconde lecture au Sénat, mardi 2 novembre. Une première pour un parlementaire aindinois.

Ému et fier, Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, se félicite de l'adoption définitive, par les sénateurs ce mardi, de sa proposition de loi sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique. Un texte voté comme à l'Assemblée nationale et au Sénat en première lecture, à l'unanimité. « C'est assez rare pour être souligné qu'une proposition de loi devienne définitive », glisse l' élu aindinois.

La modestie de Patrick Chaize dut-elle en souffrir, on peut souligner que c'est la première fois qu'un parlementaire aindinois donne son patronyme à un texte. « C'est un événement dans la vie d'un parlementaire », reconnaît Patrick Chaize, dont le travail a été salué à la tribune par Cédric O, secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des



Patrick Chaize, sénateur (Les Républicains) de l'Ain était rapporteur de la loi sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique.

Photo Le Progrès/Laurent THÉVENOT

communications électroniques qui, laudateur, évoquait « l'un de ces parlementaires qui font honneur à leur fonction ».

Pour la sobriété numérique

« C'est la loi de tout un hémicycle », renchérit Patrick Chaize, qui retient « les bienfaits du travail parlementaire qui est la représentation de la démocratie. On peut travailler de façon intelligente et constructive ensemble, quelles que soient nos convictions ».

Résolu à œuvrer « pour l'intérêt général », Patrick Chaize voit « l'aboutissement de deux ans de travail ».

Militant pour la sobriété numérique, la loi Chaize entend agir sur l'obsolescence des matériels, la réduction des flux non souhaités et l'éducation des plus jeunes. De quoi réduire une empreinte environnementale en hausse, établie actuellement à 2 % du total français (contre 4.7 % pour le trafic aérien).

François LE STIR